



Accusé de réception en préfecture  
095-219502804-20260413-2026-ARR-189A-AR  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Secrétariat Général

Arrêté n° 189/2026

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**  
**à Madame Fatma BAKHROURI - Conseillère Municipale**  
**Déléguée à L'Aide à l'accès aux droits**  
**(Sous l'autorité de l'Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville, Emploi Formation et Insertion)**

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-32,

Vu les procès-verbaux des élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 28 mars 2026,

Considérant qu'en application des articles précités, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Conseillers municipaux délégués,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Madame Fatma BAKHROURI, conseillère municipale reçoit, délégation de fonction dans les domaines suivants : Aide à l'accès aux droits.

**AIDE A L'ACCES AUX DROITS**

- Relations avec les partenaires œuvrant au sein de la Maison du Droit et de la Famille,
- Relations avec les administrés fréquentant la Maison du Droit et de la Famille,
- Recherche de partenaires Maison du Droit et de la Famille et hors murs,
- Participation à des réunions stratégiques en lien avec la délégation (COPIL, commissions, ...),
- Préparation et le suivi des dossiers liés à la délégation présentés au Conseil municipal ou aux commissions compétentes,

**ARTICLE 2** : Au titre de l'article 1<sup>er</sup>, Madame Fatma BAKHROURI, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour signer :

- Les courriers afférents à son domaine de délégation.

**ARTICLE 3** : Ces dispositions seront applicables à la date à laquelle le présent arrêté aura revêtu son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la Ville,
- Adressé à :
  - Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
  - Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
  - Monsieur le Trésorier Principal de Garges les Gonesse-Sarcelles.
- Notifié à Madame Fatma BAKHROURI, conseillère municipale.

Goussainville, le 13 avril 2026

Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA.



Le Maire soussigné, ATTESTE que  
le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 21.04.26

- publié - notifié le : 21.04.26

A Goussainville, le : 21.04.26

Le Maire,

Pour le Maire  
Par délégation de signature,  
La Rédacteur  
Ratiba IMZIL

notifié le 27/04/2026

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-1 boulevard de l'Hautil, dans le délai de deux mois à compter de sa notification de sa notification ou de sa publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)